

Une nouvelle association est née



ASSOCIATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le 1er décembre 2017, une nouvelle association loi 1901 a vu le jour dans notre commune.

Il s'agit de l'association de parents d'élèves **A2RM** (Association Rouilly-Saint-Loup/Ruvigny/Montaulin).

Cette association a pour buts :

- de proposer aux parents d'élèves des écoles du RPI Ruvigny Rouilly St Loup Montaulin, ainsi qu'à leurs proches, des animations festives ou culturelles (par exemple : kermesses, spectacles, lotos, tombolas, vide-greniers, goûters, soirées animées, ...) destinées à **améliorer la vie scolaire des élèves** et à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci.

- d'animer la communauté de parents afin de **créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire**.

Les membres de l'association sont de jeunes parents très motivés qui fourmillent d'idées et dont les deux premières animations sont déjà prévues :

- un bal masqué le 24 mars 2018,
- la tenue d'une buvette lors du vide-greniers de Rouilly-Saint-Loup le 8 avril 2018.

Nous ne pouvons qu'encourager la **présidente Audrey Laroche** (habitante de la commune) et souhaiter la bienvenue à cette association.

Ouverture de la pêche

Si vous souhaitez pêcher dans les étangs communaux, venez chercher vos cartes à la mairie aux heures d'ouverture.

Les tarifs sont :

24€ pour les habitants de Rouilly-Saint-Loup, 22€ pour les habitants de Rouilly-Saint-Loup de 60 ans et +. Pour les personnes extérieures 45 € et 3 enveloppes affranchies et libellées.



Nouvelles lignes de bus

Depuis quelques semaines, la TCAT a ouvert de nouvelles lignes de bus pour se rendre à Troyes.

Vous trouverez les horaires ci-dessous :

ligne express 203 TCAT Mesnil-Saint-Père-Troyes (mercredi samedi)

	Rouilly-Saint-Loup			Saint-Parres aux-Tertres	Troyes		
	Ecole	Grèves	Tilleuls	C. Clal	Europe	Poincaré	Halles
midi	13.26	13.28	13.30	13.40	13.49	13.56	14.00
soir	18.34	18.32	18.30	18.20	18.11	18.04	18.00

Agenda

- 8 avril : vide-greniers
- mi-avril : sortie du Lupirullien n°18
- 8 mai : cérémonie commémorative
- Chaque dernier lundi du mois : après-midi jeux
- Tous les jeudis : marche (départ 14h00 à la passerelle)

Rouilly-Saint-Loup'

Infos



Retour sur l'épisode des crues «2018»

Mars 2018- N° 14



Les inondations de mai 2013 étaient encore présentes dans les mémoires lupirulliennes lorsque notre secteur est passé en « vigilance orange crues » fin janvier dernier. Les prévisions plus ou moins alarmistes incitaient à la plus grande prudence. Aussi, pour répondre aux préconisations de la préfecture le 24 janvier, la municipalité a activé sans plus attendre son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Aussitôt, les membres du conseil municipal et les pompiers du CPI ont été informés. Tout le monde a immédiatement répondu présent en se rendant disponible, prêt à intervenir.

Le soir même, grâce à la page facebook «rouilly-saint-loup'infos» une première information était donnée aux habitants.

Le lendemain matin, l'information et la conduite à tenir étaient dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.



Pour compléter le dispositif, les propriétaires des maisons les plus exposées aux risques inondations ont été contactés directement par téléphone. Une surveillance de la crue a été alors mise en place. **Trois conseillers et trois pompiers se sont relayés pendant près de 10 jours pour effectuer des rondes et des mesures de la montée de l'eau.**

Un affichage quotidien à la mairie tenait informé les habitants. Dans les moments les plus critiques, ce sont deux bulletins journaliers, sur la page facebook de la commune, qui faisaient état de la progression de la crue. Fort heureusement, dans la plupart des endroits de Rouilly, le niveau d'eau n'a pas atteint la cote de mai 2013.

Enfin, la commission interministérielle a reconnu le 14 février 2018, l'état de catastrophe naturelle pour notre commune.

Mais, la prudence reste de mise, nous ne sommes pas vraiment sortis de la période de danger.

La page facebook de la commune, ouverte il y a quelques mois à peine, s'est avérée pleinement utile lors de la période d'inondation. D'ailleurs, vous avez été nombreux à nous remercier pour les informations quotidiennes qui arrivaient directement chez vous sans téléphoner ou vous déplacer à la mairie. Pour ceux qui ne sont pas encore abonnés, voici l'adresse de la page : [facebook.com/rouilly-saint-loup'infos](https://www.facebook.com/rouilly-saint-loup'infos)



Le civisme... l'affaire de tous, non ?



Encore de nombreux déchets retrouvés sur le territoire de la commune. Les inondations de ces derniers semaines ont ramené à la surface les nombreux déchets jetés par les automobilistes le long des routes communales. Beaucoup de temps et d'énergie perdus inutilement pour ramasser tout cela et l'amener à la déchetterie.



Lorsque des barrières «Vauban» sont mises en place sur le territoire de la commune pour interdire l'accès soit à une route, soit à un chemin... ce n'est pas pour embêter le monde mais bien par mesure de sécurité ! Lors de la période de la montée des eaux, il était fort désagréable de les retrouver quotidiennement déplacées sur le chemin qui prolonge la rue des Pâtures de Montceaux et qui mène à la route de Verrières. A croire qu'il est trop difficile, pour certaines personnes, de faire un détour de quelques mètres en voiture !

Ne pas nourrir les animaux errants !



Régulièrement nous recevons des appels de personnes se plaignant de la prolifération de chats errants dans la commune.

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un petit chat trop maigre vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. En effet, l'article 120 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983 actualisé en mai 2012 portant règlement sanitaire départemental précise : « il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ». Si ces mesures ne sont pas respectées, la commune ne pourra pas prendre en charge les frais liés à une éventuelle demande d'intervention.

Si vous souhaitez nourrir un animal errant, il vous faudra également prendre en charge les frais liés à sa santé (vaccins, stérilisations,...) pour éviter la propagation de maladies.

Les travaux d'agrandissement de la caserne avancent



Depuis plusieurs mois maintenant, sous la direction de Tony Carneiro, les pompiers volontaires de Rouilly-Saint-Loup s'activent, en fonction de leurs disponibilités, pour agrandir la caserne actuelle. Ils sont toujours à la recherche de bénévoles ne serait-ce que pour quelques heures.

Si vous êtes intéressés pour donner de votre temps, vous pouvez contacter Tony Carneiro au 06 75 14 13 27.

Remplacement des tampons d'assainissement

Pour être en accord avec les nouvelles normes, c'est la totalité des 120 tampons d'assainissement qui a été remplacée au mois de janvier dans la commune.



Travaux divers ...



- Les grands moyens ont été employés par une société spécialisée pour nettoyer le vide-sanitaire de la salle des fêtes. En effet, depuis des années, les tuyaux d'évacuation, mal fixés à l'origine, ont cédé et tous les effluents se sont répandus sur plusieurs centimètres.



Tout a été aspiré dans des conditions assez périlleuses avant que le plombier ne procède à la réparation de toutes les canalisations.

- Les tombes des soldats morts pour notre patrie ont connu un rajeunissement spectaculaire grâce au savoir faire de notre employé communal.

- L'averse de grêle du 27 août a «troué» bon nombre de vitraux de l'église. Un panneau a déjà été réparé et les autres devraient suivre.

- Tous les bâtiments communaux et la plupart des habitations sont désormais équipés du compteur Linky.



Des travaux d'élagage-abattage-débroussaillage aux abords des réseaux HTA vont être entrepris sur le territoire de la commune. Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS AUBE et confiés à l'entreprise ARBEO. Les déchets de coupe seront laissés aux propriétaires.